



Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) – FLORE

Découvrir la flore et les habitats de La Réunion : menaces et enjeux de conservation

Participer à la constitution d'un arboretum d'espèces indigènes et endémiques de la forêt semi-sèche de La Réunion

Intitulé du projet

« La Forêt en Ville »

Descriptif du projet

Avant l'arrivée de l'homme, La Réunion comptait environ 56 800 hectares de forêt semi-sèche (semi-xérophile). Une forêt qui s'étendait de Saint-Denis à Saint-Pierre, recouvrant les plaines littorales et les basses pentes de l'Ouest, entre 100 et 800 mètres d'altitude, pénétrant même dans les cirques de Mafate et Cilaos et leurs remparts escarpés, jusqu'à 1200 mètres. La forêt la plus rare de notre île est aujourd'hui en grand danger puisqu'elle ne compte plus que 1% de sa surface originelle. Cette disparition inquiétante est la conséquence de la colonisation de l'homme, qui s'est faite au détriment des milieux naturels. Les reliques les mieux conservées de forêt semi-sèche se situent notamment sur le site de La Grande Chaloupe. Le Parc national de La Réunion ainsi que ses partenaires ont répondu présents en mettant en place le LIFE+ COREXERUN (COnservation et REestauration de la forêt semi-XErophile à la RÉUNnion). Ce projet d'envergure a été le premier programme à La Réunion bénéficiant d'un financement de type LIFE+ par la Commission Européenne. L'objectif sur cinq ans (2009-2013) était de restaurer et reconstituer une partie de cette forêt unique quasi disparue. En 2014, un autre projet LIFE+ voit le jour. Successeur du COREXERUN, le Life+ Forêt Sèche (2014-2020), piloté par le Parc national de La Réunion, vise également à sauver la forêt semi-sèche sur les hauteurs de la Grande Chaloupe.

Autrefois, la forêt semi-sèche recouvrait presque entièrement la ville de Saint-Denis et bon nombre de ses quartiers. De nos jours, elle ne subsiste plus qu'à l'état de reliques dans la forêt de la Providence, à la Montagne (Colorado et Grande Chaloupe) et çà et là dans les ravines du chef-lieu. La Mairie de Saint-Denis, via sa pépinière communale soutient le LIFE Forêt Sèche en produisant des plants destinés au reboisement de la Grande Chaloupe. Désireux d'aller plus loin dans la conservation de ces espèces uniques au monde, le Parc National et la Mairie de Saint-Denis ont décidé de mettre en place, en collaboration avec le l'Académie de La Réunion, le PEAC « La Forêt en Ville ». Les classes participantes auront pour mission de constituer un gigantesque arboretum d'espèces indigènes et endémiques de la forêt-sèche dans le Cœur Vert Familial. Cet arboretum a pour objectifs d'enrichir le poumon vert de Saint-Denis, d'améliorer le cadre de vie des Dionysiens et de devenir un véritable outil pédagogique et scientifique.

L'offre pédagogique du Parc national explore la relation « Homme-Nature ». Les actions de plantations d'espèces indigènes par et pour la population sont un formidable sujet

d'étude et d'expression artistique. Le projet vise à faire connaître aux jeunes, les espèces indigènes et leur utilisation et à les impliquer dans la plantation et la valorisation de ce patrimoine naturel inestimable.

Durée du projet

Une année scolaire par classe.

Public cible

Toutes les classes des écoles maternelles, élémentaires et primaires de Saint-Denis.

Objectifs visés

- Recueillir les représentations initiales des élèves sur la forêt semi-sèche de La Réunion ;
- Partager et mettre à jour les connaissances des élèves sur la forêt semi-sèche ;
- Faire connaître le Parc national (son territoire, ses missions, ses patrimoines) ;
- Informer sur le projet Life + Forêt Sèche, coordonné par le Parc national,
- Permettre aux élèves d'expérimenter des moments de nature ;
- Permettre aux élèves d'être acteurs de leur établissement, de leur quartier, de leur ville, en réalisant des plantations ;
- Favoriser la transmission intergénérationnelle ;
- Favoriser les changements de comportement vis-à-vis de l'environnement et inculquer la notion d'écocitoyenneté.

Résultats attendus

- Réalisation de sorties : une à la pépinière communale de Saint-Denis, l'autre sur les parcelles du LIFE + à la Grande Chaloupe et/ou au Conservatoire Botanique National de Mascarin à Saint-Leu ;
- Récolte de graines, semi, élevage, repiquage et rempotage avec mise en place d'une pépinière temporaire dans l'école ;
- Plantation d'espèces indigènes au Cœur Vert Familial ;
- Réalisation d'une enquête sur l'utilisation des plantes par les familles et/ou habitants du quartier ;
- Réalisation d'une production artistique, culturelle et/ou scientifique par les élèves (conte, pièce de théâtre, herbier, journal de bord...) ;
- Présentation d'un bilan pédagogique du projet par l'enseignant ;
- Réalisation du projet conforme aux objectifs et aux valeurs portées par le projet initial.

Modalités d'évaluation et indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs opérationnel fixés pour le projet (nombre de sorties, actions de plantation, ...) ;
- Satisfaction de la prestation des intervenants ;
- Impact sur le comportement des élèves :
 - Les représentations des élèves sur le Parc national ont évolué,
 - Les élèves ont acquis des connaissances (savoirs) sur la forêt sèche et sur les menaces qui pèsent sur elle,

- Les élèves ont acquis des compétences (savoir-faire) liés aux plantes (ex. : faire des semis, repoter, ...) et développé des gestes et des attitudes écoresponsables (savoir-être) ;
- Qualité de la restitution du projet.

Moyens engagés

- Le Parc national de La Réunion engage les moyens humains permettant la réalisation du projet par le biais de l'intervention de ses agents (animation en classe et/ou sorties sur le terrain), ainsi que les moyens financiers sous forme d'une subvention forfaitaire de 1 000 € ;
- L'établissement scolaire s'engage à la bonne mise en œuvre pédagogique du PEAC, ainsi qu'à financer la somme minimum de 20% du montant minimum prévisionnel du budget global ;

Plan de financement prévisionnel	
Part d'autofinancement (ex. : coopératives d'écoles, communautés de communes, communes, budget de l'établissement, autres subventions,...)	250,00 € minimum
Parc national	1 000,00 €
Montant minimum prévisionnel Total	1 250,00 €

Partenaires

Mairie, DAC OI, Artiste